

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02200 Numéro SIREN : 803 115 161 Nom ou dénomination : A-C-L

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt 7211

A-C-L

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros
Siège social : 3, Rue Galtier Boissière -77630 BARBIZON
RCS MELUN 803 115 161

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé unique,

En ma qualité d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code du commerce, et d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de commerce par décision de l'Associé unique, j'ai établi le présent rapport afin :

- ✓ de vous présenter mon analyse financière de votre Société,
- ✓ de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la Société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 246 990 € et un bénéfice net de 54 205 € contre un bénéfice net de 31 975 € l'année précédente.
- ✓ A cette même date, les capitaux propres sont positifs de 189 143 € au 30 septembre 2023 (contre 134 938 € l'année précédente) pour un capital social de 1 500 €.

AC

- ✓ Sur l'exercice au 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires de la société a augmenté passant de 180 636 € à 246 990 €, composé principalement de prestations de services en France.
- ✓ Au 30 septembre 2023, le total de l'actif est de 315 811 €, constitué principalement d'immobilisations pour une valeur nette de 80 406 € et des disponibilités pour 212 048 € ;
- ✓ A cette même date, les dettes s'élèvent à 126 668 €, dont des emprunts bancaires à hauteur de 73 087 € et des dettes fiscales et sociales pour 42 864 €. Au 30 septembre 2023, les échéanciers de remboursement sont respectés et les dettes ne présentent pas d'antériorité significative.

Mission du Commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ✓ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- ✓ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du 30 septembre 2023, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, la Direction m'a affirmé que, depuis le 30 septembre 2023, aucun élément nouveau susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation n'est intervenu.

Sur la base de mes travaux, je suis en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne m'a pas été signalé d'avantage particulier.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023, en 2 originaux

**Le Commissaire à la Transformation Antoine
CHARRAS**

